P 2131 ID 5733

Transmis pour information aux honorables membres de la
- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 6 mai 2022

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg

Luxembourg, le 22-04-2022

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
25 AVR. 2022

Personne en charge du dossier:
Pascal Thill
☎ 247 - 82955

SCL: PET 2131 – 642 / sp

Objet : Pétition n° 2131 – Évolution des prix des carburants au Luxembourg.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 2 mars 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de l'Énergie à l'égard de la pétition n° 2131 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Marc Hansen



5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg
Tél. (+352) 247-82968
Tél. (+352) 247-82952
scl@scl.etat.lu
www.legilux.public.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Luxembourg, le 6/4/2022

**Monsieur le Ministre**
**aux Relations avec le Parlement**
**Service central de législation**
**5, rue Plaetis**

**L-2338 LUXEMBOURG**

**Objet :** Réponse à la pétition n°2131

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la pétition n°2131 relative à l'évolution des prix des carburants au Luxembourg.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

| Le Ministre aux Relations avec le Parlement<br>SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION | |
|---|---|
| Reg.: 642 | SCL: PET 2131 |
| Entré le: 07 AVR. 2022 | |
| CE: | CHD: |
| A traiter par: SP | |
| Copie à: | |

Le Ministre de l'Energie,

Claude Turmes

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

**Réponse du Ministre de l'Énergie à la pétition ordinaire 2131 du 21 janvier 2022 relative à l'évolution des prix des carburants au Luxembourg**

Au Luxembourg, les prix maxima des produits pétroliers sont calculés sur base des évolutions des cotations internationales des produits finis (diesel, essence 95, éthanol, ...) et du cours de change $/€. L'évolution de ces cotations est répercutée directement au niveau des prix consommateurs. Ainsi, le calcul des prix maxima se base directement sur les cotations de produits finis et pas sur les cotations de pétrole brut. Même s'il existe une certaine corrélation entre les cotations de produits finis et les cotations de pétrole brut, ces cotations peuvent néanmoins diverger de manière significative. Ces différences s'expliquent notamment par des situations particulières sur un marché régional (capacités de production disponibles, situation des stocks, approvisionnement, marges des raffineries, ...) et l'évolution du cours de change (notamment entre euro et dollar). Néanmoins, les cotations de pétrole brut et les prix consommateurs au Luxembourg sont indirectement liés et évoluent tendanciellement dans la même direction.

Afin de comparer l'évolution des prix consommateurs des produits pétroliers au Luxembourg avec les prix consommateurs pratiqués dans les autres pays européens, le tableau ci-dessous reprend, à titre d'exemple, l'évolution des prix consommateurs du diesel pour le Luxembourg et ses trois pays voisins. Il ressort de ce tableau que, de manière générale, les prix consommateurs du diesel au Luxembourg tendent à suivre la même évolution que les prix pratiqués dans les pays voisins. Par ailleurs, il faut signaler que, suite au mécanisme de fixation de prix maxima, les prix finaux baissent plus vite au Luxembourg que dans les pays voisins, ce qui protège le consommateur final.

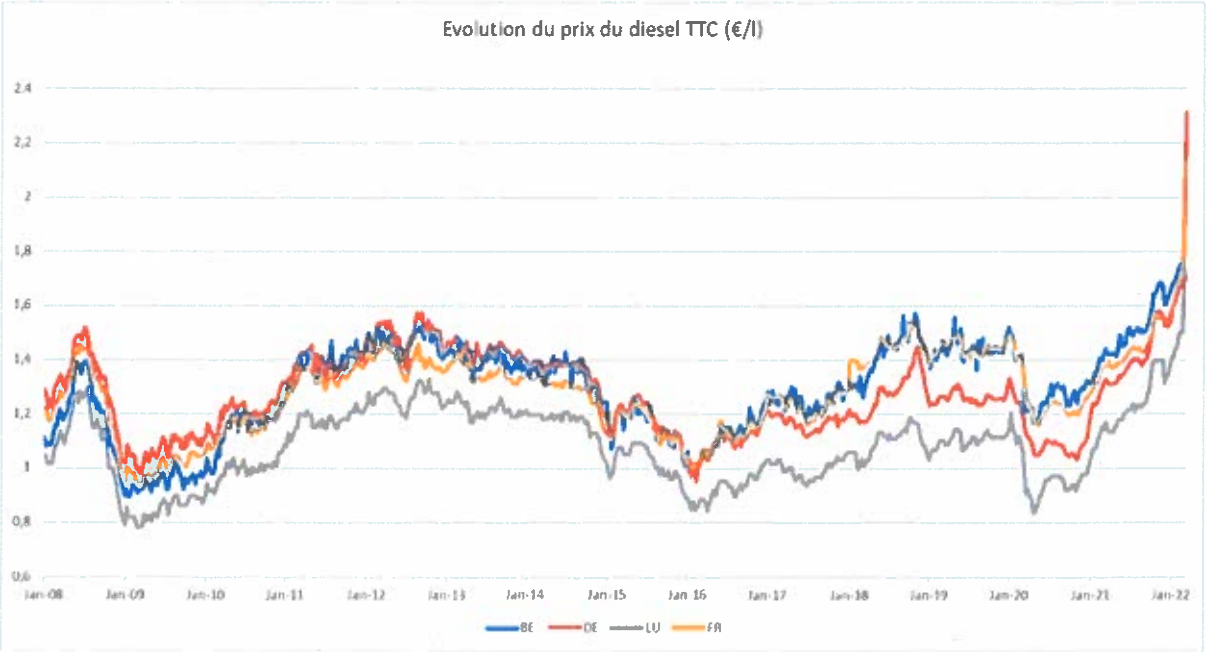

Finalement, il reste à préciser que le Statec a estimé en début d'année qu'en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'évolution du revenu disponible des ménages, les prix de l'énergie restaient en 2021 nettement inférieurs à leurs niveaux du début de la décennie écoulée. En d'autres mots, le revenu disponible (en gros: salaires + prestations sociales – impôts) a progressé plus rapidement que les prix de l'énergie sur cette période, ce qui représente donc une augmentation du pouvoir d'achat. Malheureusement, on ne dispose pas de données actualisées, mais compte tenu des évolutions récentes des prix pétroliers, il est possible qu'en termes réels, les prix de l'énergie dépassent actuellement les niveaux de 2012. Par ailleurs, des mesures pour atténuer temporairememt le prix du diesel, essence et mazout ont été prises dans le cadre de la tripartite. Des mesures pour atténuer le prix du gaz avaient déjà été décidées dans le cadre du « Energiedësch ».

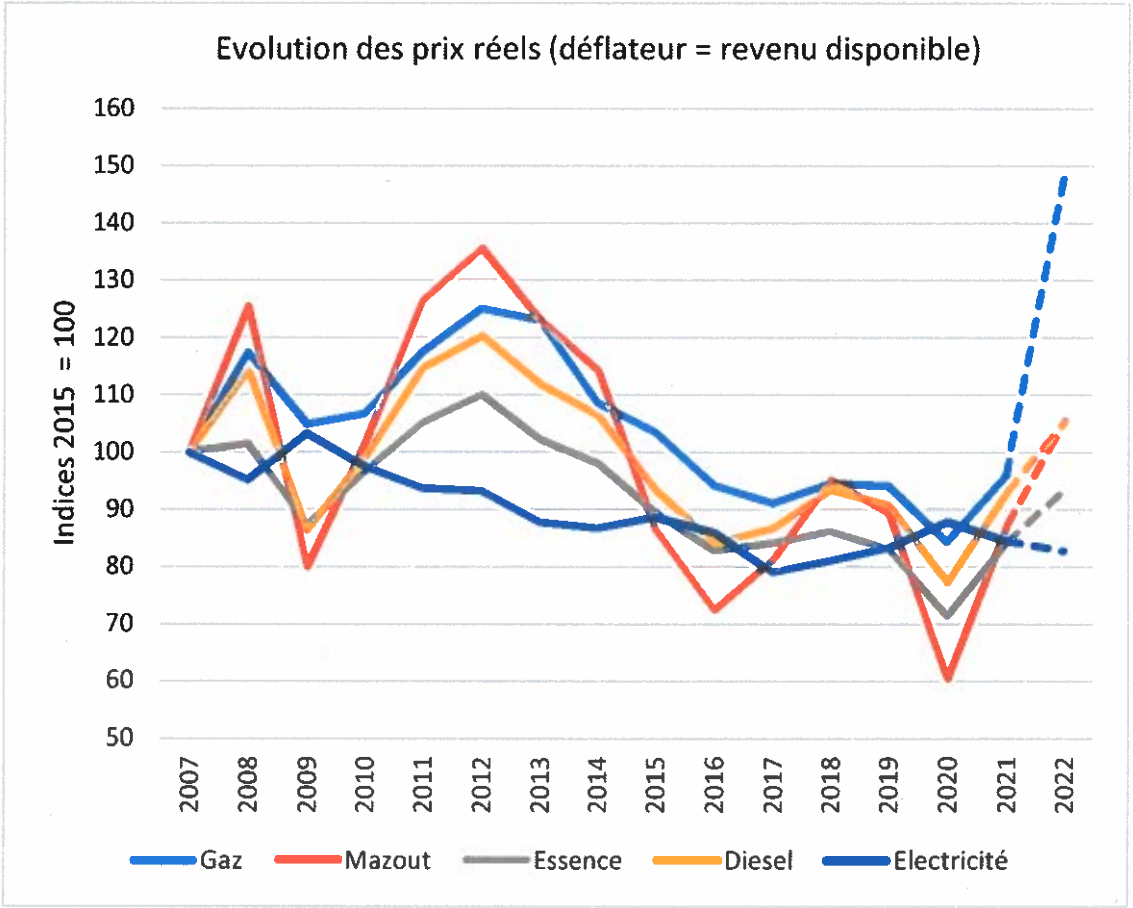


Source: STATEC (2022 = prévision)